

CANDIDATURE ET ADMISSIBILITÉ

Prix International « François d'Assise et Carlo Acutis pour une Économie de la Fraternité »

La Fondation Diocésaine de Religion – Sanctuaire du Dépouillement, institué par le Diocèse d'Assise – Nocera Umbra – Gualdo Tadino, Italie, a publié l'avis pour le Prix International 2022 « François d'Assise et Carlo Acutis pour une économie de la fraternité ».

Comme prévu dans le Statut et dans le Règlement (II Partie, Art. 1), le Prix est institué dans le but de « promouvoir un renouvellement de l'économie à l'enseigne de la fraternité universelle de tous les êtres humains, à partir de la condition et des intérêts des plus humbles et des nécessiteux, dans la perspective évangélique de l'unique paternité de Dieu et de son dessein d'amour pour tous ses enfants ». Les candidats peuvent consulter le site www.francescoassisecarloacutisaward.com pour tous les détails du Prix (statut et règlement).

1. Peuvent participer au concours des personnes, des organismes, des associations et des sociétés, de partout dans le monde, et spécialement dans les régions plus pauvres, qui, réagissant à leur manque d'opportunités et aux rares possibilités économiques, se mettent ensemble sous forme de coopératives ou de toutes façons, de collaboration, autour d'idées valables de projets en faveur des plus désavantagés pour le développement de leurs territoires et de leurs communautés. Développant les principes d'éthique et de valeur du Prix, les projets présentés doivent représenter des initiatives qui amorcent des processus économiques fraternels « d'en bas », c'est-à-dire de la base. Seront admis également des projets déjà commencés depuis cinq ans maximum ainsi que la demande de documentation correspondante. En cas d'égalité de jugement de la part de la commission d'évaluation, les plus récents seront privilégiés.

2. Le Prix consiste :

- (i) en une récompense publique dans le cadre de la fête annuelle du Sanctuaire de la Spoliation, prévue le 22 mai 2022 ;
- (ii) en un paiement en argent, à 50.000 euro maximum (Cinquante mille/00) pour l'année 2022, à utiliser exclusivement pour la réalisation du projet récompensé, et distribué selon ce qui est prévu par le Statut (II Partie, Art. 13) ;
- (iii) par l'investiture symbolique du vainqueur avec le « manteau de François » en souvenir du geste par lequel Guido, alors Evêque d'Assise, couvrit le jeune François Bernardone au moment de son dépouillement sur la place publique ;
- (iv) par la remise d'une icône avec le logo du Prix (les visages de saint François et du bienheureux Carlo Acutis).

3. Les demandes seront reçues au concours sur la base des critères suivants :

- (i) le profil du projet (voir l'art.7 à suivre) ;
- (ii) son adhésion à l'esprit du Prix et aux lignes guide du concours, selon ce qui est prévu par le Statut et par le Règlement ;
- (iii) la présentation des personnes bien caractérisées et impliquées activement dans le projet ;
- (iv) les témoignages des autorités ecclésiales locales et d'autres autorités compétentes, du lieu où le candidat est domicilié ou le projet en train de se réaliser.

4. Les initiatives conçues et réalisées par des jeunes de moins de 35 ans d'âge seront privilégiées.

5. Les évêques et les réalités ecclésiales reconnues, ainsi que d'autres organismes ayant une crédibilité qualifiée, peuvent signaler de leur propre initiative des sujets méritants.

6. Des personnes, organismes et sociétés, sont admis à concourir sans discrimination des appartenances religieuses.

7. Pour être admis au concours, les candidats devront télécharger et remplir le formulaire approprié présent sur le site www.francescoassisicarloacutisaward.com, contenant :

- (i) Nom et fonction de la personne/ des personnes responsable /s du projet ;
- (ii) Les contacts de la personne responsable (adresse, email, téléphone, fax etc.) ;
- (iii) Lieu de la réalisation effective du projet ;
- (iv) Description complète du projet - but, destinataires, procédé de réalisation, le temps nécessaire, le budget, autres détails pertinents ;
- (v) Témoignages de l'autorité ecclésiale et d'autres autorités du lieu de l'intéressé ;
- (vi) Résumé, pas plus de deux pages, qui explique comment le projet reflète l'ethos de « l'économie de la fraternité ».

8. Le Prix sera en principe décerné à un seul candidat, sauf exceptionnellement un double Prix peut être admis (cfr. Statut, Partie II, Art.14)..

9. Les candidatures n'ayant pas reçu un prix peuvent mériter une « mention » selon les cas et modes retenus plus opportuns par la Fondation d'une fois à l'autre.

10. Les projets présentés seront évalués par une Commission appropriée.

11. Des projets déjà terminés et de nature historique ne pourront pas être admis à concourir.

12. Les demandes de participation doivent être présentées avant le 31 décembre 2021.

Les demandes doivent être envoyées en anglais ou italien via e-mail et par poste recommandée (PEC en Italie sera acceptée) :

Segreteria per il Premio
Fondazione Santuario della Spogliazione
Diocesi di Assisi-Nocera Umbra-Gualdo Tadino
Piazza Vescovado, 3
06081 Assisi (PG)
ITALY

Email : segreteria@francescoassisicarloacutisaward.com